

Envolez-vous pour

salon du mariage

12 → 13 NOVEMBRE 2022.

Paexpo
Genève



les
autom
nales

DEMANDE D'ADMISSION ET CONTRAT D'EXPOSANT

Délai d'inscription jusqu'au 30 septembre 2022

Frais d'inscription offerts avant le 31 juillet 2022

Exposant principal

(taxe d'inscription CHF 150.-)

Co-exposant (raison sociale)

Merci de remplir un formulaire séparé pour chaque co-exposant afin qu'un descriptif de son activité apparaisse sur le site internet du salon

(taxe d'inscription CHF 250.-)

ENTREPRISE

Raison sociale

Enseigne de l'exposant

(pour liste d'exposants et bandeau de stand équipé)

ADRESSE DE CORRESPONDANCE ET D'EXPÉDITION

Adresse

NPA / Ville / Pays

Tél. E-mail

Site Internet

RESPONSABLE DU STAND

Personne de contact (Nom, Prénom)

Fonction

Tél direct

Tél. mobile

E-mail direct

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Adresse

NPA / Ville / Pays

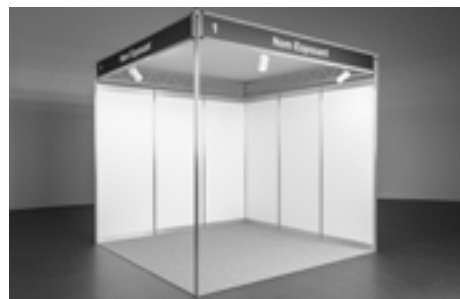
VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉS

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Animation | <input type="checkbox"/> Costumes | <input type="checkbox"/> Papeterie | <input type="checkbox"/> Wedding planners |
| <input type="checkbox"/> Beauté - Mariage | <input type="checkbox"/> Déco et fleurs | <input type="checkbox"/> Photo et Vidéo | |
| <input type="checkbox"/> Bijoux - Mariage | <input type="checkbox"/> Gestion des invité(e)s | <input type="checkbox"/> Réception | |
| <input type="checkbox"/> Célébrants | <input type="checkbox"/> Lunes de miel | <input type="checkbox"/> Robes de mariée | |

DESCRIPTIF DES STANDS DISPONIBLES

STAND MODULAIRE (clé en main)

- Moquette standard gris moyen
- Parois profilées en couleur aluminium, panneaux de remplissage blanc 5mm, hauteur 2,50m
- Bandeaux sur les côtés ouverts, hauteur 28cm
- Remplissage bandeaux noir, avec lettrage standard et numéro de stand (1 lettrage avec numéro par côté ouvert)
- Eclairage avec spots dirigeable LED (1 spot par 3m²)
- Plafond en tissu tendu blanc
- Electricité selon taille du stand



Les éléments compris dans le stand ne peuvent être ni échangés, ni remboursés.

MODULES DE STAND	Prix unitaire	Quantité	Total CHF (hors TVA)
Stand de 6m² (avec 1 ou 2 côtés ouverts)	CHF 2'340.-
Stand de 9m² (avec 2 ou 3 côtés ouverts)	CHF 3'510.-
Stand de 12m² (avec 2 ou 3 côtés ouverts)	CHF 4'680.-
Stand de 18m² (avec 2 ou 3 côtés ouverts)	CHF 7'020.-

(*) Installés selon le plan fourni par l'exposant : tout déplacement de prise sera facturé CHF 100.-. L'électricité est disponible du 11 au 13 novembre 2022. L'augmentation de la puissance et du nombre de jours est possible sur demande (prestation payante).

ESPACE "ARTISANS"

Sous réserve d'acceptation, dans la limite des places disponibles.
Offre réservée aux **artisans** qui produisent et vendent leur propre marchandise.

	Prix unitaire	Quantité	Total CHF (hors TVA)
Surface nue minimum 6 m ² L'offre de surface se comprend brute, sans aucune prestation • 2 badges exposants	110.-/m ²m ²

(*) Les parois à commander peuvent varier en fonction de l'emplacement du stand. Un devis vous sera soumis par le service « Contact Exposants » sur demande.

RÉCAPITULATIF STAND

Total module de stand / Espace artisans hors TVA	Sous-total hors TVA
Participation obligatoire à l'élimination des déchets 3.- / m ²	Total à payer
Taxe d'inscription exposant	CHF 150.-
Taxe d'inscription co-exposant	CHF 250.-
TVA	TVA 7.7 %
TOTAL STAND T.T.C.	Total

PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toute commande technique supplémentaire (mobilier, services divers, parois, etc) veuillez vous adresser directement à vos contacts du salon du mariage.

		Prix total
• Carte de parking supplémentaire (CHF 36.- pour 2 jours)	Nombre	CHF
• Nettoyage de votre stand (CHF 3.20 /m ² pour 2 jours)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	CHF
• Participation au défilé (3 mannequins par passage)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	inclus*
• Mannequins supplémentaires souhaités (190.- TTC par mannequin)	Nombre	CHF
TOTAL PRESTATIONS	Total	CHF

(*) Valable pour les modules de stands. Espace artisans : en cas d'intérêt merci de nous contacter.

TOTAL COMMANDE

Total stand	CHF
Total prestations supplémentaires	CHF
TOTAL COMMANDE T.T.C.	CHF

CONTACTS

Céline Broillet-Stadler
Cheffe de projet

contact@semarier.ch
T. +41 (0)22 761 10 66

Nadine Sollberger
Cheffe de projet

contact@semarier.ch
T. +41 (0)22 761 10 12

Angela Gautschi
Responsable commerciale

contact@semarier.ch
T. +41 (0)22 761 15 04

CHARTRE DES EXPOSANTS

Cette chartre est établie afin de garantir au public une qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts, des activités de l'exposant présent que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité de la foire, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants. Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image du salon, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous s'engagent à respecter. Chaque exposant confirme son adhésion et son approbation à la présente chartre par sa signature sur la demande d'admission.

En tant qu'exposant du salon du mariage, je m'engage à :

- 1/ disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et la raison sociale
- 2/ respecter en tout temps les **horaires d'ouverture** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la foire et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
- 3/ respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception
- 4/ proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'offres spéciales « foire », et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente
- 5/ avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
- 6/ respecter les **pratiques commerciales** et articles de loi en vigueur sur le marché suisse en proscrivant tout « racolage », ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur, ou interpellation de la clientèle hors, depuis ou sur le stand
- 7/ engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les normes de droit suisse en matière de droit du travail à l'égard des employés
- 8/ annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
- 9/ garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
- 10/ respecter l'**interdiction de fumer**, cigarettes électroniques incluses, dans les halles
- 11/ assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autre de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol auprès de Palexpo
- 12/ respecter que seul l'organisateur procède à l'**attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
- 13/ monter des **parois** sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
- 14/ respecter les **règles de droit suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre ces contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
- 15/ désigner une personne responsable ayant une adresse professionnelle en Suisse, pour chaque exposant du secteur alimentaire et du secteur des objets usuels.
- 16/ **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc.



**Les bureaux de douane de Thônex-Vallard ainsi que Ferney-Voltaire sont fermés le dimanche.
Tous les bureaux de douane côté France seront fermés le 11 novembre 2022.**

Par sa signature, l'exposant ou le co-exposant confirme avoir pris connaissance du **Règlement des Automnales** et du **Guide des bonnes pratiques pour les exposants**, et de la Charte des exposants.

L'exposant ou le co-exposant déclare en accepter toutes les clauses sans réserve.

Lieu et date Timbre et signature